



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

Membre de la Commission des finances

de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Brigitte BAULAND

Députée suppléante

très signalé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Bruno LE MAIRE

**Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Relance**

Ministère de l'Économie et des Finances

139, rue de Bercy

75 012 PARIS

Aubenas, le 29 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Cher Bruno,

Dans le prolongement de nos échanges multiples en commission des finances et en séance sur la situation des secteurs de l'évènementiel, du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, des bars et des traiteurs, je me permets de revenir vers vous sur la nécessité de prendre dans les meilleurs délais de nouvelles mesures de sauvegarde.

Au plus fort de la première vague, alors que le premier confinement produisait des conséquences économiques et sociales majeures, je m'étais fait le porte-parole des entreprises fermées, étant moi-même entrepreneur dans le domaine du CHR.

Dans le cadre des trois premiers projets de loi de finances rectificatifs qui ont suivi ce « coup de gueule » partagé par de nombreux parlementaires, le gouvernement a mis en œuvre le dispositif de report de paiement des loyers, les Prêts Garantis par l'État, le fonds de solidarité, les reports de charges, la prise en charge de l'activité partielle. Mesures que j'ai votées à l'Assemblée nationale, et qu'il convient de proroger tant que durera la crise sanitaire.

Ces dispositifs ont permis à nombre d'entreprises de passer le cap, de bénéficier de rééchelonnement de factures des services essentiels, de lisser le paiement de l'impôt, en un mot de faire face et d'éviter la faillite.

Alors que la seconde vague devient une réalité, il nous faut aujourd'hui aller plus loin.

Depuis plusieurs jours, les bars et restaurants de 54 départements subissent le contrecoup des mesures de couvre-feu. Le reconfinement annoncé hier soir par le Président de la République est un scénario noir pour les entreprises.

Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche

Permanence parlementaire - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : contact@fabricebrun.fr – Site : www.fabricebrun.fr

A nouveau, les pouvoirs publics ont fait le choix d'appuyer sur le bouton « Stop » avec ce second confinement.

Les conséquences de cette annonce seront plus dramatiques cette-fois, car la reprise observée à la suite du déconfinement a été trop brève et n'a pas permis de reconstituer à plein les trésoreries et les marges, dans ces entreprises déjà mises à terre par les différentes mesures sanitaires.

Ce second confinement intervient en effet à un moment crucial pour l'économie française.

Traditionnellement les mois de novembre et de décembre sont l'occasion pour nos compatriotes d'effectuer de nombreux achats dans la prévision des fêtes de fin d'année. Cette période est également une période de réservation pour les acteurs de tourisme de forte fréquentation pour les salles de cinéma et de spectacle, pour les centres de loisir.

Certains secteurs de notre économie réalisent traditionnellement plus de 50% de leur chiffre d'affaires sur cette période.

L'impact économique des mesures que le Président de la République a annoncé et que le gouvernement va mettre en œuvre sera, si nous ne faisons rien, beaucoup plus important et durable.

Ce qui aura été détruit dans les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie, du tourisme, de l'évènementiel, des traiteurs, ou des petits commerces ne pourra en effet vraisemblablement pas renaître.

Dans ce contexte, et dans l'attente d'une situation économique et sanitaire plus favorable, je renouvelle la proposition que je vous avais faite pendant le premier confinement : **profitez du prochain projet de loi de finances rectificatif pour procéder à l'exonération totale du paiement des charges sociales et fiscales, ainsi que des contributions locales. Ce coup-ci, soyez-en sûr, de simples reports ne suffiront pas.**

Je réitère également ma proposition d'une TVA à 5,5% dans la restauration au moins jusqu'à fin 2021, pour permettre aux restaurateurs de reconstituer leurs marges à la réouverture de leur établissement.

Il s'agit là de mesures de salut public économique en faveur de l'activité et de l'emploi !

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce nouvel appel en faveur de nos entreprises de proximité, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Tuer le virus
sans tuer l'économie locale !

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche

Permanence parlementaire - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : contact@fabricebrun.fr – Site : www.fabricebrun.fr